



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 2011
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 330^e séance

Tenue au Siège, à New York, le , à

Président par intérim : M. Ban Ki-moon. (Secrétaire général)

Président : M. Diallo (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Déclaration du Secrétaire général

Déclaration du Président

Déclaration de l'Observateur de la Palestine

Projet de programme de travail du Comité

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

11-22867X (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour (A/AC.183/2011/L.1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du Bureau

2. **Le Président temporaire** invite le Comité à examiner les candidatures aux postes de président, vice-présidents et rapporteur du Comité.
3. **M. Daou** (Mali) propose de réélire M. Diallo (Sénégal) président du Comité, M. Tanin (Afghanistan) et M. Núñez Mosquera (Cuba) vice-présidents, et M. Borg (Malte) rapporteur.
4. **M^{me} Rafti** (Chypre) appuie cette proposition.
5. *M. Diallo (Sénégal), M. Tanin (Afghanistan), M. Núñez Mosquera (Cuba) et M. Borg (Malte) sont élus par acclamation.*
6. *M. Diallo (Sénégal) prend la présidence.*

Déclaration du Secrétaire général

7. **Le Secrétaire général** dit qu'il est très préoccupé par le manque de progrès dans la recherche de la paix entre Israël et les Palestiniens. Il a plusieurs fois regretté, publiquement ou dans des conversations avec des dirigeants, qu'Israël n'ait pas gelé l'implantation de nouvelles colonies de peuplement. Les implantations dans le territoire palestinien occupé sont illégales en droit international, contreviennent aux obligations qui incombent à Israël en vertu de la Feuille de route, sapent la confiance, préjugent l'issue des négociations sur le statut permanent et contrecarrent les efforts faits pour ramener les parties à la table des négociations. Il déplore la démolition récente de l'hôtel Shepherd, à Jérusalem-Est, est préoccupé par la poursuite de la démolition de maisons et de l'éviction de familles palestiniennes dans d'autres parties du territoire palestinien occupé, ce qui avive encore les tensions, et une fois de plus appelle Israël à geler la construction de nouvelles colonies de peuplement.

8. Il est nécessaire de sortir de l'impasse et de ramener les parties à de véritables négociations sur les questions du statut permanent et de parvenir ainsi à un accord historique. Les dates butoirs approuvées par le Quatuor pour parvenir à un accord cadre israélo-palestinien sur le statut permanent et pour

l'achèvement du programme biennal de construction des institutions de l'Autorité palestinienne ne sont éloignées que de huit mois. Le Quatuor et l'Initiative de paix arabe ont à cet égard un rôle important à jouer. Il espère avoir une discussion fructueuse avec les autres membres du Quatuor, à Munich, le 5 février 2011, ainsi qu'avec le Comité de suivi de la Ligue des États arabes.

9. Le peuple palestinien a le droit à un État de Palestine indépendant et viable, vivant à côté de l'État d'Israël dans la paix et dans la sécurité. De même, le droit légitime d'Israël d'exister dans la paix, dans des frontières sûres et internationalement reconnues et à être pleinement intégré dans la région, comme le suggère l'Initiative de paix arabe, ne fait pas de doute. Il faut donc trouver un moyen, pour Jérusalem, de devenir la capitale de deux États, des dispositions devant être prises, acceptables pour tous, au sujet des Lieux Saints. Il faut abandonner toute rhétorique irresponsable, remettant en question ces données fondamentales et cherchant à contester l'héritage légitime des autres parties ou à inciter à la haine ou à la violence.

10. L'année écoulée a été marquée par un regain de confiance de la communauté internationale dans la capacité des Palestiniens de se gouverner eux-mêmes. L'Autorité palestinienne a beaucoup progressé dans le renforcement de ses institutions et a continué à améliorer la gouvernance, la transparence, les perspectives économiques et la sécurité des Palestiniens dans les zones qu'elle contrôle. Elle doit être reconnue comme un partenaire fiable. Il trouve encourageante l'évaluation faite par la Banque mondiale selon laquelle l'Autorité palestinienne est bien placée pour devenir un État, dans un avenir proche, et engage les donateurs à continuer leur appui décisif au plan palestinien de construction de l'État.

11. La situation à Gaza et au voisinage demeure préoccupante. Alors que le niveau général de violence a baissé en 2010, l'escalade récente des attaques à la roquette, par les Palestiniens et les frappes aériennes israéliennes risquent d'échapper à tout contrôle. Les tirs contre des Palestiniens non armés dans le voisinage de la frontière de Gaza sont également inacceptables. Son représentant sur le terrain et ses collaborateurs travaillent activement à un retour au calme. Les préoccupations de sécurité légitimes d'Israël ne font pas de doute, mais toutes les parties sont instamment engagées à faire preuve de responsabilité, à chercher à

atténuer les tensions et à assurer pleinement la protection des civils. Les dispositions de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité doivent être intégralement respectées. Les habitants de Gaza et du sud d'Israël ont le droit de vivre à l'abri de la crainte des roquettes et des attaques aériennes.

12. La population civile de Gaza mérite de meilleures conditions de vie. La frustration au sujet de la situation humanitaire et le manque de perspectives sont particulièrement aigus dans la jeunesse à Gaza. À ce sujet, alors que les mesures prises par Israël pour desserrer le bouclage vont dans la bonne direction, il reste encore beaucoup à faire pour déclencher à grande échelle la reconstruction et le relèvement. Les efforts constants que font les Nations Unies à cette fin reposent sur le maintien de l'aide des donateurs à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés dans le Proche Orient (UNRWA).

13. Malheureusement, une autre année a passé sans que l'on constate de progrès vers une réconciliation intrapalestinienne. Il faut poursuivre encore ce qui est fait pour avancer sur cette question importante. Regrettant que le sergent israélien Gilad Shalit soit toujours en détention, il dit qu'il continuera à exiger sa libération. Examinant la question critique des prisonniers palestiniens en Israël, il dit que leur libération par Israël, comme le demande l'Autorité palestinienne, serait une très utile mesure de confiance.

14. Il exprime l'espoir qu'on verra cette année une augmentation décisive des efforts faits pour venir à bout du conflit et mettre un terme à 43 longues années d'occupation, par la création de l'État de Palestine vivant à côté d'Israël dans la paix et la sécurité, avec la réalisation d'une paix générale dans la région, compatible avec les résolutions du Conseil de sécurité, les accords antérieurs, le plan d'action de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Le Comité peut apporter une contribution positive à cette mission. Pour sa part, il continuera à rechercher, avec tous les moyens dont il dispose, une paix juste et durable.

Déclaration du Président

15. **Le Président**, parlant en sa qualité de représentant du Sénégal, dit que la réalisation de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens ressemble au supplice de Sisyphe. La Puissance occupante démolit des maisons et déplace des Palestiniens. La décision du Gouvernement israélien, en février 2010,

de placer le Tombeau des Patriarches (Al-Haram Al-Ibrahimi) et le Tombeau de Rachel (Masjid Bilal) sur la liste du patrimoine national israélien démontre sa volonté persistante d'effacer l'héritage pluriconfessionnel que représentent ces lieux saints pour les trois religions révélées. L'attaque mortelle, en mai 2010, par l'armée israélienne contre la flottille de bateaux humanitaires se dirigeant vers Gaza, l'augmentation du rythme de la construction de nouvelles colonies de peuplement et les diverses pratiques israéliennes illégales dans les territoires arabes occupés, y compris les violations du droit international humanitaire, demeurent très préoccupantes. Il engage le Gouvernement israélien à lever le blocus de Gaza, à geler la construction de nouvelles colonies de peuplement pour créer des conditions propices à la reprise des négociations, et de choisir la paix, la sécurité et la liberté, à l'abri de la peur, pour tous les peuples de la région, y compris les Israéliens. Quels que soient les obstacles à la paix, le Comité ne se découragera pas et continuera à exercer son mandat jusqu'à ce que l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soit intégralement réalisé.

Déclaration de l'Observateur de la Palestine

16. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) dit qu'il existe dans le monde un consensus sur l'idée que les implantations israéliennes constituent un obstacle majeur aux négociations de paix. La communauté internationale est déterminée à ce qu'Israël se conforme à son obligation de cesser l'implantation de nouvelles colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et il espère que le Conseil de sécurité adoptera une résolution à cet effet. De même, le Quatuor doit manifester un vigoureux esprit de décision lors de sa réunion du 5 février 2011 et dans les mois conduisant à septembre 2011, date suggérée par le Président Obama à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale comme date limite pour la conclusion d'un accord qui conduirait à l'entrée, à l'Organisation des Nations Unies, d'un État de Palestine souverain et indépendant vivant en paix avec Israël.

Faits nouveaux depuis la dernière réunion du Comité

17. **Le Président** dit que depuis la dernière réunion du Comité, la soixante-cinquième session de

l'Assemblée générale a donné un appui certain aux quatre résolutions sur la question de Palestine soumises par le Comité. Le Conseil de sécurité a entendu des communications de Robert Serry, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et de Lynn Pascoe, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques; après ces communications il avait lui-même pris la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Comité.

18. Le 7 décembre 2010, le Département d'État a annoncé que le Gouvernement américain avait abandonné sa tentative de persuader le Gouvernement israélien de renouveler son moratoire partiel sur la construction de nouvelles colonies de peuplement, qui avait expiré en septembre 2010. Le 9 décembre 2010, le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a déclaré qu'il ne pouvait pas y avoir de négociation sur les questions relatives au statut permanent aussi longtemps qu'Israël continuerait à construire de nouvelles colonies de peuplement. Le Comité, tout comme l'essentiel de la communauté internationale, regrettait la décision israélienne de ne pas renouveler le moratoire et a approuvé la réponse du Président Abbas. À la fin de décembre 2010, le mouvement israélien « Paix maintenant » a signalé que des constructions étaient encore en cours dans plus de 50 % des colonies de peuplement et que plus de 500 millions de dollars avaient été affectés à cet effet dans le budget israélien 2011-2012.

19. L'année 2010 a été celle où le nombre d'attaques de militants contre Israël a été le plus faible et où le nombre de victimes israéliennes a également été le plus faible depuis une décennie. Pour la deuxième année consécutive, il n'y a pas eu d'attentat suicide à la bombe. Le 5 janvier 2011, l'Organisation de libération de la Palestine a publié un rapport faisant le point des violations par Israël des droits de l'homme commises en 2010, notamment des tueries, la confiscation de terres et de biens immobiliers et la démolition de maisons. Le 9 janvier 2011, comme l'a noté le Secrétaire général, Israël a démoli l'hôtel Shepherd à Jérusalem-Est pour construire à la place un complexe d'appartements luxueux pour des colons. Le 14 janvier 2011, le Guyana est devenu le septième pays d'Amérique du Sud à reconnaître l'État palestinien. Le 17 janvier 2011, le bureau du Comité a publié une déclaration exprimant son inquiétude au sujet de la poussée récente d'implantation par Israël de nouvelles colonies de peuplement.

Projet de programme de travail du Comité (A/AC.183/2011/CRP.1)

20. **Le Président**, présentant le projet de programme de travail du Comité pour 2011 (A/AC.183/2011/CRP.1), dit que la section I résume les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, la section II renferme l'opinion du Comité sur la situation dans le territoire palestinien occupé y compris Jérusalem-Est, la section III présente les questions prioritaires à traiter en 2011 et la section IV décrit les activités prévues du Comité et de la Division des droits des Palestiniens.

21. *Le projet de programme de travail pour 2011 est adopté.*

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 1)

22. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le document de travail n° 1, qui contient les demandes d'accréditation auprès du Comité présentées par quatre organisations non gouvernementales. Après examen de ces demandes, le Bureau a conclu que les quatre organisations en question remplissaient les critères d'accréditation et a recommandé qu'elles soient accréditées auprès du Comité. Il considérera que le Comité souhaite approuver ces demandes.

23. *Les demandes d'accréditation auprès du Comité reçues des organisations suivantes ont été approuvées : Sharek Youth Forum (Territoire palestinien occupé), Campagne thaïlandaise de solidarité avec la Palestine (Thaïlande), One Voice Movement (États-Unis d'Amérique) et Centre pour les religions mondiales, la diplomatie et le règlement des conflits (États-Unis d'Amérique).*

Questions diverses

24. **Le Président** dit que les membres du Bureau constitueront la délégation du Comité à la prochaine conférence sur le sort des prisonniers politiques palestiniens dans les prisons israéliennes, qui aura lieu au Caire les 7 et 8 février 2011. L'Uruguay a accepté d'accueillir la prochaine réunion des Nations Unies, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de soutien à la paix israélo-palestinienne, qui se tiendra à Montevideo.

25. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) dit qu'à la veille de la réunion du Caire et de plusieurs autres conférences internationales traitant du sort des

prisonniers politiques palestiniens, il estime devoir apprendre au Comité que les détenus palestiniens dans les prisons israéliennes ont tout juste commencé une grève pour protester contre leurs conditions de détention.

La séance est levée à 12 h 10.